

5.3. Racisme – Action

Voici quelques pistes d'action pour essayer de lutter contre les microdiscriminations en raison « de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée ».

5.3.1. Pistes d'action

1. Adopter un langage plus inclusif : cela peut consister à être attentif à prendre des exemples de prénoms dans les exercices qui reflètent la diversité de la société française.

2. Être attentif au caractère inclusif des supports scolaires

- Faire en sorte que les supports scolaires utilisés reflètent la diversité ethno-raciale de la société française.
- Prendre en compte l'histoire du racisme, des luttes contre le racisme et l'histoire des luttes de l'immigration dans les contenus scolaires.
- Être attentif à ne pas évoquer les autres pays, en particulier ceux du Sud, sous un angle exclusivement négatif : pauvreté, corruption...
- Proposer des images d'identification positives pour les élèves qui soient contre-stéréotypées et ne se limitent pas à leur présenter les images habituellement présentées par les médias de réussite sociale pour les personnes racisées (par exemple : sportifs ou stars de la musique populaire).

Voir

Exemple d'éducation inclusive interculturelle – Province de l'Alberta au Canada – URL : <https://www.teachers.ab.ca/SiteCollectionDocuments/ATA/Publications/Human-Rights-Issues/MON-3F%20%20Ici,%20tout%20le%20monde%20est%20le%20bienvenu.pdf>

Recommandations 78 et 79 de l'ECRI (Conseil de l'Europe) : Rapport sur la France (2016). URL : <https://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/France/FRA-CbC-V-2016-001-FRE.pdf>

3. Ne pas interpréter les difficultés des élèves en les imputant à leur plurilinguisme ou à leur culture d'origine

- Essayer plutôt de déterminer les obstacles pédagogiques dans sa pratique d'enseignant qui peuvent être sources d'obstacles pour les élèves immigrés ou descendants de l'immigration.
- Être ouvert par rapport à l'usage des langues d'origine des élèves.
- Le culturalisme comme explication de la difficulté scolaire et justification d'une différenciation pédagogique peut être interprété comme une microdiscrimination ethnique car cela conduit à traiter différemment un élève en raison de son origine ethnique supposée.
- Être explicite sur les attendus et les codes du système scolaire français dans votre communication avec les élèves et les parents de familles immigrés nouvellement arrivées.

4. Être attentif à déconstruire les stéréotypes et les préjugés, en particulier négatifs, sur les personnes ethno-racialisées lorsque des collègues les reprennent pour parler d'élèves ou d'étudiants issus de ces groupes

5. Favoriser le lien avec les familles allophones en s'appuyant sur des ressources multilingues qui peuvent être proposées par l'Éducation nationale.

Voir

Livrets d'accueil en bilingues – URL : <http://eduscol.education.fr/cid59114/ressources-pour-les-eana.html>

6. Mettre en œuvre avec les élèves une pédagogie antipréjugés et antiraciste

La pédagogie antipréjugés repose sur quatre axes :

- a. Développer l'estime de soi des élèves socialement discriminés pour lutter contre la menace du stéréotype (par exemple avec des modèles d'identification positive).
- b. Développer auprès des élèves la tolérance à la différence.
- c. Apprendre aux élèves à reconnaître et à déconstruire les stéréotypes.
- d. Favoriser l'engagement des élèves contre le racisme (à partir par exemple du théâtre forum).

Voir

Derman-Sparks Louise et Olsen Edwards Julie, *Anti Bias Education for Young Children and Ourselves*, Washington, National Association for the Education of Young Children ; 2nd Revised edition, 2010.

Kit de pédagogie interculturelle – Conseil de l'Europe (1995). URL : https://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/archives/educational_resources/education_pack/Kit%20pedagogique.pdf

Eckmann Monique et Eser Davolio Miryam. *Pédagogie de l'antiracisme : Aspects théoriques et supports pratiques*. Nouvelle édition [en ligne]. Genève : Éditions ies, 2002. URL : <http://books.openedition.org/ies/1438>

5.3.2. Un exemple de politique publique de lutte contre le racisme : la province de l'Ontario au Canada

La province d'Ontario, comme plusieurs autres provinces canadiennes, s'illustre par un système scolaire particulièrement efficace et équitable, selon les études internationales

(« Pisa au Canada, une éducation très efficace et équitable », *Libération*, 6 décembre 2016. URL : http://www.liberation.fr/planete/2016/12/06/pisa-au-canada-une-education-tres-efficace-et-equitable_1533402)

Quelle est la politique publique de l'Ontario en matière d'équité ?

- Une province qui essaie de combattre le racisme systémique et l'islamophobie

En juin 2017, la province de l'Ontario adopte une loi pour lutter contre le racisme qui inclut la lutte contre l'islamophobie (« L'Ontario adopte la loi contre le racisme », juin 2017. URL : <https://news.ontario.ca/ard/fr/2017/06/lontario-adopte-la-loi-contre-le-racisme.html>)

La province d'Ontario est, depuis le milieu des années 1990, sensibilisée à la question de la lutte contre le racisme systémique qu'elle a intégrée à ses orientations politiques :

« L'Ontario est un lieu d'inclusion. Toutefois, nous savons que les conséquences du colonialisme et du racisme systémique se font encore sentir aujourd'hui. [...] Nous voulons changer la donne. [...] Nous voulons faire savoir aux jeunes autochtones et racialisés pris en charge que nous sommes là pour eux [...] »

Enfin, nous voulons continuer à renforcer notre système d'éducation pour veiller à ce que nos écoles soient inclusives, pour que les enfants puissent apprendre, jouer et s'épanouir. »

« Le racisme systémique se manifeste lorsqu'une institution ou un ensemble d'institutions agissant conjointement crée ou maintient une iniquité raciale. Cette attitude n'est pas toujours intentionnelle et ne signifie pas nécessairement que le personnel de l'organisme concerné est raciste. C'est souvent le fruit de préjugés institutionnels dissimulés dans des politiques, pratiques et processus qui favorisent ou désavantagent les personnes en fonction de la race. La perpétuation de certains modes de fonctionnement peut également être en cause, si personne ne s'interroge sur la façon dont ils peuvent affecter certains groupes en particulier. »

« La racialisation : ce terme fait référence au “processus par lequel les sociétés assoient la notion que les races sont bien réelles, différentes et inégales, de façons qui importent pour la vie sociale, économique et politique.” [...] Les groupes raciaux n'ont aucun fondement scientifique ou biologique, mais sont déterminés par les différences que la société a choisi de mettre en avant, avec d'importantes conséquences sur la vie des personnes. La racialisation peut se fonder non seulement sur la couleur de peau, mais aussi sur d'autres caractéristiques perçues comme la culture, les coutumes, l'ascendance, le pays ou le lieu d'origine ou encore la religion, comme c'est le cas dans l'islamophobie et l'antisémitisme. »

Lien vers le document : « Plan stratégique de l'Ontario contre le racisme », URL : https://files.ontario.ca/ar-2001_ard_report_fr_tagged_final-s.pdf

Pour plus de ressources sur la lutte contre le racisme systémique dans la province de l'Ontario :

- <https://www.ontario.ca/fr/page/une-meilleure-facon-davancer-plan-strategique-triennal-de-lontario-contre-le-racisme>

- Deux modèles : l'égalité des chances ou l'éducation inclusive ?

« Deux conceptions de l'équité scolaire sont généralement distinguées : le principe d'égalité des chances et celui d'inclusion. Dans un objectif d'égalité des chances, l'école doit permettre que chacun réussisse en fonction de son mérite et l'appartenance à un groupe ne doit pas handicaper, ou favoriser, la réussite scolaire. Dans un idéal d'inclusion, il s'agit surtout de supprimer les phénomènes d'exclusion créés par l'école, en particulier l'échec scolaire, pour parvenir à une intégration de tous les élèves dans leur diversité » (Estelle Herbaut, « L'évaluation de l'équité scolaire : perspectives nationales et internationales », *Éducatives et formation*, n° 80, 2011. URL :

http://media.education.gouv.fr/file/revue_80/29/8/Depp-EetF-2011-80-evaluation-equite-scolaire-national-international_203298.pdf)

- Une institution publique qui met en avant une éducation inclusive au sens large

« L'objectif de l'équité et de l'éducation inclusive est de comprendre, d'identifier, d'examiner et d'éliminer les préjugés, les obstacles et la dynamique du pouvoir qui restreignent l'apprentissage et l'épanouissement des élèves et leur pleine contribution à la société. Les obstacles peuvent être fondés sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, l'origine ethnique, la religion, le statut socio-économique, les capacités physiques ou intellectuelles, ou d'autres facteurs. On reconnaît maintenant que plusieurs facteurs peuvent se recouper et générer des obstacles supplémentaires pour certains élèves. Ces obstacles et ces préjugés, qu'ils soient manifestes ou subtils, intentionnels ou non doivent être

cernés et abordés » (« Équité et éducation inclusive dans les écoles Ontarienne »
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/inclusiveguide.pdf>).

Les critères énoncés sont ceux figurant dans le droit de l'Ontario et dont la Commission ontarienne du droit de la personne est chargée de promouvoir le respect – <http://www.ohrc.on.ca/fr>

Une approche intersectionnelle des discriminations : « Intersection de plusieurs motifs de discrimination Deux motifs de discrimination ou plus, en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario, ainsi que d'autres facteurs, peuvent se recouper chez un individu ou un groupe et présenter des obstacles ou donner lieu à des préjugés additionnels. Par exemple, les motifs de discrimination fondés sur la race, la religion et un handicap peuvent s'entrecroiser. »

- Une institution éducative publique qui forme les enseignants à reconnaître l'existence du privilège blanc

« Lorsque nous parlons de “privilège blanc”, nous faisons référence à une distinction et une préférence fondées sur l'ethnicité et la couleur de la peau. Les personnes qui ont la peau blanche et qui sont d'origine européenne ont des privilèges qui sont souvent légitimés par un système où on retrouve un déséquilibre de pouvoir. [...]

Les personnes qui bénéficient du privilège blanc ne sont généralement pas conscientes de ce fait. Même si elles ne sont pas les auteures de ce système, la réalité demeure qu'elles en profitent. Par exemple, elles ont tendance à avoir plus accès à des avantages sociaux, politiques et culturels, tels qu'un meilleur statut social et revenu, des positions d'autorité et un plus grand contrôle sur la gestion du pouvoir décisionnel. Ces avantages non gagnés sont considérés « normaux » et renforcent la croyance en la supériorité des personnes blanches d'origine européenne » (site Internet Bien-être à l'école (financé par le ministère de l'Éducation de l'Ontario :

<https://www.bienetrealecole.ca/modules-de-formation/equite-et-education-inclusive/comprendre-le-sexisme-le-racisme-et-lhomophobie/racisme>)

Pour en savoir plus sur la formation à l'éducation inclusive dans la Province de l'Ontario :

<https://www.bienetrealecole.ca>

Site du ministère de l'Éducation de la province de l'Ontario - <http://www.edu.gov.on.ca/fre/>

Pour aller plus loin

Pour en savoir davantage encore sur le type de pratique pédagogique interculturelle visant à l'inclusivité des élèves au Canada, il est possible de consulter une brochure produite par l'Association des enseignants de la province d'Alberta :

Ici tout le monde est le bienvenu (2010) –

URL : <https://www.teachers.ab.ca/SiteCollectionDocuments/ATA/Publications/Human-Rights-Issues/MON-3F%20%20Ici,%20tout%20le%20monde%20est%20le%20bienvenu.pdf>